

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 12 avril 2022 à 18H00

Étaient présents : M. PECH Nicolas, Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne, M. SICRE Eric, M. DEMOCRATE Patrick, M. MARTUCHOU Claude, M. LAURENT Aurélien, M. ROUZAUD Julien

Étaient absents :

M. ARBEAU Géraud donne procuration à DEMOCRATE Patrick

M. LANAU Thomas a donné procuration à M. MARTUCHOU Claude

Mme BROSSARD Lisa a donné procuration à Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne

Date de la convocation : 06/04/2022

Secrétaire de Séance : Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00

Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce les procurations.

Approbation du Compte de gestion

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il représente l'état de l'exercice clos (en l'occurrence 2021) dressé par le receveur municipal.

Il est vérifié et correspond au compte administratif 2021 qui est présenté dans l'immédiat par la 1^{ère} Adjointe.

Monsieur le Maire demande donc à son Conseil de bien vouloir l'approuver.

10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Approbation du Compte Administratif

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par Monsieur le Maire.

Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité et correspond en ce sens aux dépenses/recettes réalisées en 2021.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Maire ne peut donc prendre part à son vote.

Monsieur le Maire quitte donc la séance au moment de la présentation du compte administratif par Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT (1^{ère} Adjointe) et reprendra place après le vote.

	<u>Mandats Emis</u>	<u>Titres Emis</u>	<u>Résultat de clôture</u>	
<u>Fonctionnement</u>	426 393.63 €	845 081.43 €	<u>Fonctionnement</u>	Excédent 418 687.80 €
<u>Investissement</u>	416 206.91 €	395 395.36 €	<u>Investissement</u>	Déficit 20 811.55 €

Reste à Réaliser sur les investissements 2021 : 0.00 €

D'où un besoin de financement en investissement de : 20 811.55 €

Madame VIGNOLLES-AUDOUBERT demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif.

Le conseil municipal vote à main levée :

9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de reprise du résultat sur le budget primitif 2022 suivante :

(Il s'agit de dispatcher l'excédent de fonctionnement de la clôture d'exercice 2021 soit 418 687.80 €)

Recettes d'investissement (1068) : 20 812.00 € (qui couvrent le besoin de financement et permet de repartir à zéro)

Recettes de Fonctionnement (R002) : 397 877.00 €

Le conseil municipal décide de voter à main levée cette affectation :

10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire énonce le budget primitif 2022.

SAVIGNAC LES ORMEAUX - SAVIGNAC LES ORMEAUX - BP - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	945 271,00	547 394,00
O			
T			
E			
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O			
R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 397 877,00
T			
S			
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	945 271,00	945 271,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	855 240,00	876 052,00
O			
T			
E			
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O			
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 20 812,00	(si solde positif) 0,00
T			
S			
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	876 052,00	876 052,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 821 323,00	1 821 323,00

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter le Budget Primitif.

Le conseil municipal décide de voter à main levée :

10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Vote du taux des taxes locales

Comme chaque année les taux des taxes locales doivent être votés.

Malgré la réforme relative à la taxe d'habitation, les Elus décident de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

- Foncier bâti = 37.98 % (dont la part communale 16.83%)
- Foncier non-bâti = 125 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Attribution de subventions pour les associations

Monsieur le Maire précise au Conseil que vu la délibération n°2022-025 en date du 12 avril 2022 portant adoption du budget communal 2022 et que vu les demandes de subventions reçues en mairie, il est proposé à l'Assemblée d'ouvrir une enveloppe budgétaire de 3 330.00 € afin de verser une aide à diverses associations sportives, culturelles, caritatives etc...

Le conseil municipal décide de voter à main levée :

10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Questions diverses :

Un administré demande quelles sont les plus grosses dépenses d'investissement prévues sur la commune pour l'année 2022. Monsieur le Maire répond que la réfection d'un mur de soutènement en pierre et la rénovation énergétique du Couzillou vont être les plus grosses dépenses d'investissement prévues au budget cette année.

La séance est levée à 18h30